



VILLE de COUBRON
Seine-Saint-Denis

Coubron, le 18 février 2026

**PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
DU MERCREDI 18 FEVRIER 2026**

L'an deux mille vingt-six, le 18 Février

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Ludovic TORO, Maire, Conseiller Régional d'Ile-de-France et Vice-Président de Grand Paris Grand Est

La séance est ouverte à 20h00

Etaient présents :

Ludovic TORO, Maire,
Claude SPIQUEL, Sébastien GASPARD, Jean-Louis ALEXANDRE, Mélanie LE SAUTER, Jean-Yves CONNAN, Céline RUVA, Martine BOUVET, Maires Adjoints,
Patrick VERGE, Pascal COMMEAUX, Joël LEFEVRE, Conseillers Municipaux Délégués,
Maryse FLECHE, Alain PAPIN, Sandrine MORIZOT, Carine MARY, Benjamin TOUITOU, Francis NGASSI TAGA, Jean-Claude MATHIAS, Roselyne BRUNON, Conseillers Municipaux.

Absents excusés représentés :

Patricia ROBIDA pouvoir à Joël LEFEVRE,
Willy KLEIN pouvoir à Claude SPIQUEL,
Pascale COLTIER pouvoir à Céline RUVA,
Jacques PLAISANT pouvoir à Pascal COMMEAUX,
Manon HELARY pouvoir à Ludovic TORO,
Céline KONIGSBAUER pouvoir à Mélanie LE SAUTER,
Kenza LHAMZI pouvoir à Jean-Yves CONNAN,
Evelyne GUERIN pouvoir à Roselyne BRUNON,

ORDRE DU JOUR :

I/ DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

L'assemblée désigne Monsieur Jean-Louis ALEXANDRE

II/ NOTICES – PROJETS DE DELIBERATIONS

III/ DECISIONS DU MAIRE

IV/ QUESTIONS DIVERSES

1/ MISE A JOUR DU TABLEAU DES EFFECTIFS

RAPPORTEUR : Sébastien GASPARD

Monsieur GASPARD indique que conformément à l'article L.313-1 du Code Général de la Fonction Publique, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de celles-ci.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au bon fonctionnement des services.

Monsieur GASPARD expose qu'un agent exerçant actuellement les fonctions d'attaché territorial remplit, depuis plusieurs années, les conditions pour bénéficier d'un avancement au grade d'attaché territorial principal. Les missions confiées, ainsi que les responsabilités assumées par l'intéressé, correspondent à celles relevant du grade d'attaché territorial principal. Cette démarche, par ailleurs, s'inscrit dans les principes et conditions fixés par les lignes directrices de gestion.

Il propose donc la création d'un poste attaché territorial principal à temps complet et précise que le poste devenu vacant sera supprimé lors d'un prochain Conseil Municipal, après avoir recueilli l'avis favorable du Comité Social Territorial.

Aucune intervention, question ou demande de précision supplémentaire.

VOTE :

Unanimité

2/ COMPOSITION DU COMITE SOCIAL TERRITORIAL

RAPPORTEUR : Sébastien GASPARD

Monsieur GASPARD indique que conformément à l'article L.251-5 du Code général de la fonction publique territoriale, un Comité Social Territorial (CST) doit être créé dans chaque collectivité employant au moins 50 agents.

Le CST a pour principale mission d'échanger et de débattre autour des sujets d'intérêt collectif notamment sur les projets relatifs au fonctionnement et à l'organisation des services ainsi que sur les questions relatives aux conditions de santé et de sécurité des agents.

Pour notre commune, celui-ci a été institué le 12 mai 2022, conformément à la délibération n° 22/013 (adoptée à l'unanimité).

Tous les 4 ans, les agents de la fonction publique sont invités à voter pour élire leurs représentants à la Commission Administrative Paritaire (CAP), Commission Consultative Paritaire (CCP) et au Comité Social Territorial (CST).

L'arrêté du 2 juillet 2025 a fixé la date des prochaines élections professionnelles dans la fonction publique au 10 décembre 2026.

Il y a donc lieu de fixer la composition du Comité Social Territorial et **déterminer notamment le nombre de représentants du personnel** qui y siégeront, à l'issue de ce renouvellement.

Au 1er janvier 2026, la commune de Coubron compte 96 agents (30 % d'hommes et 70 % de femmes).

Monsieur GASPARD rappelle ainsi que l'effectif étant compris entre 50 et 200 agents, l'article 4 du décret n° 2021-571 du 10 mai 2021 prévoit que **le nombre de représentants titulaires du personnel soit fixé entre trois et cinq**.

Le Comité Social Territorial (CST) est composé de deux collèges :

- des représentants du personnel,
- des représentants de la collectivité.

Dans chaque collège, les représentants titulaires sont en nombre égal à celui des représentants suppléants.

L'exigence de paritarisme entre les deux collèges a été supprimée par la loi n°2010-751 du 5 juillet 2010 sur la rénovation du dialogue social.

Une seule limite est posée : le nombre de membres du collège des représentants de la collectivité ne peut être supérieur au nombre de représentants du personnel au sein de ce comité.

La réglementation permet cependant aux collectivités et établissements publics de décider du maintien du paritarisme, par délibération.

En 2022, l'Assemblée délibérante avait retenu, pour notre CST, le principe de la parité, et fixé à **trois (3)** le nombre de représentants titulaires du personnel, et en nombre égal celui des représentants suppléants.

Afin de garantir un dialogue social de qualité, la commune souhaite conserver le principe du paritarisme entre les représentants du personnel et les représentants de la collectivité.

En outre, il est également proposé de maintenir, dans la perspective du renouvellement à venir de cette instance, à **trois (3)** le nombre de représentants titulaires du personnel (et donc en nombre égal celui des représentants suppléants qui seront amenés à y siéger).

Monsieur GASPARD propose donc à l'assemblée délibérante :

- de **fixer à trois (3) le nombre de représentants du personnel** au sein du Comité Social Territorial pour le prochain renouvellement de cette assemblée, chacun de ces membres ayant un suppléant.
- de recueillir l'avis des représentants de la collectivité sur toutes les questions qui leur sont présentées pour avis.

Aucune intervention, question ou demande de précision supplémentaire.

VOTE : UNANIMITE

Monsieur GASPARD présente la note synthétique du ROB 2026.

Il expose notamment les points suivants :

- Une croissance mondiale de 3,3% attendue en 2026 et de 1,3% dans la zone Euro ;
- Une décélération de l'inflation commencée fin 2023, qui maintient sa trajectoire depuis avec un nouveau recul possible pour 2026. Cela se traduit par la poursuite de la baisse notamment des coûts énergétiques, qui, néanmoins, restent à des niveaux plus élevés qu'avant 2022 ;
- Un contexte international particulièrement instable avec des menaces répétées sur les droits de douanes, des conflits en cours, d'autres qui pourraient se déclencher, la bulle spéculative liée à l'IA, avec toutes les conséquences que cela pourrait avoir sur l'économie mondiale, les coûts des matières premières, les circuits d'approvisionnement, donc des prévisions à appréhender avec beaucoup de prudence ;
- Une croissance attendue en France en 2026 à un niveau très faible de 1%, un taux de chômage annoncé en hausse de 7.6% en 2025 à 7.8% en 2026, et une inflation modérée ;
- Une dette publique qui, en l'absence de réforme structurelle, poursuit sa hausse exponentielle, attendue à fin 2026 à 118.2% du PIB, soit plus de 3 500 milliards d'€...
- Des concours de l'Etat qui pourraient cette année encore profiter très faiblement à notre commune, avec une loi de Finances, adoptée après le 31/12/2025, une loi spéciale, et in fine via recours à l'article 49-3 de la Constitution ;
- Une loi de Finances qui prévoit 2 milliards d'économies réalisés sur le dos des collectivités territoriales (qui, elles, rappelons-le, ont l'obligation de voter des budgets à l'équilibre, contrairement à l'Etat), une enveloppe de la DGF maintenue en 2026 à l'identique à 2025 au niveau national ;
- Le niveau de DGF perçu par Coubron reste tout simplement inacceptable par rapport aux moyennes territoriales, départementales et même nationales ;
- Une revalorisation par l'Etat des bases locatives qui s'établira à +0.80% pour 2026, soit très faible et ne générant donc pas de recettes nouvelles substantielles ;
- Un résultat 2025 qui, alors que nos trois plus grosses opérations d'investissement sont désormais engagées, témoigne d'une gestion rigoureuse puisqu'il est positif, à 1 945 K€ ;
- Des charges générales affichant une hausse assez conséquente en 2025, portées principalement par le programme ambitieux de réfection de la voirie réalisé l'an passé ;
- Des charges de personnel également en hausse en 2025, portées par le GVT et des revalorisations réglementaires, et qui devraient connaître le même sort en 2026, principalement en raison de la hausse de + 3 points des cotisations CNRACL passant de 34.65% en 2025 à 37.65% en 2026 ;
- Une baisse des coûts énergétiques attendue pour 2026, mais des prix qui néanmoins restent toujours bien plus élevés que ceux d'avant crise de l'énergie ;
- Des dépenses de fonctionnement qui resteront à un niveau élevé en dépit des efforts réalisés, mais certainement à la baisse, une grande partie du programme de réfection de la voirie ayant été menée sur les exercices 2024 et 2025. En 2026 elles seront portées principalement par le poste des dépenses de personnel (diverses revalorisations et hausses de cotisations) et le maintien d'une posture volontariste sur l'entretien de notre voirie et le cadre de vie ;

- Des taux de fiscalité locale qui seront maintenus à l'identique en 2026 (en dépit de la revalorisation des bases la plus faible depuis ces 5 dernières années à +0.8%), Coubron se situant dans le quartile des communes bénéficiant de la taxe foncière parmi les plus faibles de tout le département ;
- La commune poursuit son désendettement (aucun emprunt réalisé depuis près de 10 ans, si on exclut l'emprunt modéré en 2019 pour 87K€ adossé au Contrat d'Aménagement Régional pour la rénovation de la MDN) et maintiendra cette trajectoire vertueuse sur le prochain exercice ;
- Une capacité d'autofinancement qui doit permettre d'envisager un budget 2026 sans recourir à l'emprunt ;
- Un programme d'investissement centré essentiellement sur l'achèvement de l'ALSH / Médiathèque et de la Maison Médicale pour 2026 et la poursuite des opérations engagées en 2025 ;
- Une volonté maintenue de solliciter tous les financements possibles de nos partenaires extérieurs en 2026 (à noter, en 2025, un montant exceptionnel de 974 K€ de subventions notifiés, soit le montant annuel obtenu le plus important sur la mandature écoulée).

Monsieur GASPARD conclut en rappelant que la présentation du ROB, et le débat qui s'ensuivent, donnent lieu à un « prend acte », et il ouvre le débat.

Monsieur le Maire rappelle que la DGF n'est même pas revalorisée de la hausse de l'inflation et que dans un tel contexte, sans les subventions obtenues de la Métropole du Grand Paris et de la Région, nous ne pourrions financer nos projets. Il précise également que vous allons engager, lorsque le premier sera achevé, un nouveau Contrat d'Aménagement Régional.

Monsieur Jean-Claude MATHIAS interpelle Monsieur le Maire sur la formulation « *une dette publique qui, en l'absence de réforme structurelle, poursuit sa hausse exponentielle* » et demande à M. le Maire ce qu'il entend par réformes structurelles.

Monsieur le Maire lui demande s'il lui pose la question en tant que parlementaire qu'il n'est pas.

Monsieur GASPARD complète en indiquant qu'effectivement, il conviendrait de poser ce type de question à notre député.

Monsieur le Maire ajoute, s'agissant des réformes prioritaires à mener, que la première devrait concerner notre système de santé et l'hôpital qui ont été mis à mal par les différents Gouvernements qui se sont succédés. En effet, plus l'hôpital sera malmené, plus notre système de santé le sera aussi.

Aucune autre intervention, question ou demande de précision supplémentaire.

VOTE :

Le Conseil Municipal prend acte

DECISIONS DU MAIRE

Monsieur MATHIAS interroge sur la convention établie avec le syndic des Hautes Bruyères pour le déport de la vidéoprotection.

Monsieur GASPARD lui répond que cette convention répond à une demande du syndic et du Conseil syndical qui ont souhaité installer à leur frais des caméras au sein de la résidence, et que celles-ci ont été connectées au système de vidéoprotection de la commune. Il ajoute que depuis leur installation, grâce à celles-ci, une plainte a pu être déposée et une réquisition des images sollicitée par l'OPJ qui a permis d'appréhender des individus présumés auteurs de nuisances. Il se félicite donc de ce partenariat.

Madame BRUNON interroge sur la signature d'une convention avec Vinted Go pour l'installation d'une consigne.

Monsieur le Maire indique qu'effectivement, une réflexion est en cours pour l'installation d'une telle consigne sur le parking de la Mairie côté rue Jean Jaurès. La faisabilité technique est en cours d'examen, notamment pour le nombre de casiers et le raccordement électrique. Monsieur le Maire précise en outre, qu'il ne sera pas donné d'accord pour d'autres implantations similaires, compte-tenu notamment de la possibilité de récupérer aussi des colis auprès des commerçants.

Le Conseil approuve la présentation de la liste des décisions du Maire, sans autre question ni observation.

Questions posées par M. Mathias et Mme Brunon

1/ Les procédures concernant l'avenue Jean Jaurès sont-elles en passe d'aboutir ?

Monsieur le Maire indique que les réponses à cette question et les informations sur le sujet se trouvent régulièrement dans le bulletin municipal et sont ainsi portées à la connaissance des Coubronnois. Nous en sommes à plus de 3 ans de procédures judiciaires. Les procédures sont longues. J'ai l'assurance du Président du Conseil départemental que la voie sera remise intégralement en état, une fois le péril levé. En l'état, je ne peux pas prendre le risque de lever cet arrêté. Au cas d'espèce, nous ne sommes pas sur des questions financières, car la destruction des ouvrages n'est pas si onéreuse, mais bien sur des questions juridiques, et de procédure.

2/ Où en sont les discussions avec FRANCE NATURE dans le cadre du renouvellement du contrat ?

Monsieur le Maire indique que le bail actuel court jusqu'à 2030 et que l'appel à candidature sera fait par Ile de France Nature, propriétaire des terrains.

Madame BRUNON ajoute que certains de chemins de ces emprises sont difficilement praticables.

Monsieur le Maire indique qu'effectivement, ces chemins sont détériorés, d'autant plus avec les récentes conditions climatiques, même si le locataire essaie d'assurer un entretien régulier de ceux-ci.

3/ Comment s'est déroulée la campagne de recensement ?

Monsieur le Maire indique que la collecte s'est déroulée du jeudi 15 janvier au samedi 14 février 2026.

A cette occasion, un peu plus de 2100 logements ont été enquêtés par nos 8 agents recenseurs, soit près de 95% des logements que compte la commune.

Le superviseur de l'INSEE, hier, a validé avec le coordonnateur communal notre collecte.

Il félicite le travail réalisé par nos agents recenseurs, qui ont mené à bien leur mission dans des conditions climatiques particulièrement difficiles cette année.

Outre cela, ils ont été persévérants et ont dû se rendre à plusieurs reprises à certaines adresses pour lesquelles certains riverains ne souhaitaient pas participer.

Monsieur le Maire rappelle que le recensement de la population, qui est obligatoire, est particulièrement important, car il permet d'avoir une connaissance précise de la population, du territoire, de l'emploi, des mobilités ou du logement.

La nouvelle population légale de la commune, qui résultera de cette collecte, devrait nous être communiquée au mois de décembre prochain.

Madame BRUNON indique que la difficulté est que souvent les gens ne regardent pas tous les jours dans leur boîte aux lettres, ce qui a pu poser des difficultés quant au délai de réponse.

Monsieur le Maire indique qu'un courrier a été distribué dans toutes les boîtes aux lettres, de même que dans le P'tit Coubronnois, et sur nos réseaux pour informer autant que possible la population de la démarche.

4/ Pouvez-vous nous dire à quelle étape en est la campagne de ramassage de mégots ?

Monsieur le Maire rappelle qu'en effet, le Conseil Municipal a délibéré en septembre dernier pour la mise en place d'un partenariat, gratuit, avec la société ALCOME, visant à réduire le nombre de mégots sur l'espace public.

Dans ce cadre, la commune a passé commande d'éteignoirs à disposer sur nos corbeilles de rue, et de cendriers sur pieds qui seront disposés aux emplacements sur lesquels il a été constaté une présence accrue de mégots.

Monsieur SPIQUEL précise, s'agissant, des emplacements qu'il s'agit des accès au parc de la Mairie, abords du Soleil d'Or, commerces de la rue du Pressoir, Complexe Corlin. Il ajoute, qu'à ce jour, nous n'avons reçu que les éteignoirs.

Nous sommes en attente des cendriers sur pied.

Monsieur LEFEVRE ajoute qu'effectivement, il a contacté la société ALCOME ce jour, et que les cendriers devraient nous parvenir prochainement.

5/ Quand pouvons-nous espérer l'ouverture de la maison médicale ?

Monsieur le Maire rappelle le travail énorme qui a été mis en œuvre pour la réalisation de cette maison médicale, pour obtenir les financements, pour parvenir à trouver de praticiens, pendant la phase travaux. Nous en sommes aux travaux intérieurs. Le chantier avance. La structure devrait ouvrir d'ici 2 à 3 mois et accueillir un médecin généraliste, une psychomotricienne, un cabinet d'infirmière, un nutritionniste, et l'hôpital de Montfermeil.

Monsieur MATHIAS regrette que l'hôpital public soit laissé à l'abandon et indique qu'il faudra beaucoup de maisons médicales pour relever l'hôpital public.

Monsieur le Maire indique qu'il partage ce constat, et qu'il est le premier défenseur de l'hôpital public, qui l'a formé en tant que médecin. Il rappelle que depuis 2019, il y a un ministre de la santé tous les 8 mois et qu'il n'est pas possible, dans un tel contexte, de construire une politique de santé efficace et égalitaire dans notre pays.

Monsieur Mathias répond qu'il va proposer un nouveau ministre de la santé qui s'appellera Ludovic TORO.

Monsieur le Maire répond que le problème de tous les ministres de la santé qui se sont tous succédé, est qu'ils viennent tous de l'hôpital, aucun n'est médecin généraliste et ne vient du terrain.

6/ Avez-vous prévu des actions contre les nuisances sonores que nous subissons avec les survols d'avion plus fréquentes, les pompes à chaleur trop bruyantes ?

Monsieur le Maire répond que la commune avait sollicité des informations sur le sujet au ministre des transports.

Nous n'avons eu aucune réponse.

Il ajoute que nous n'avons pas été informés de modifications quant aux couloirs aériens, et que par ailleurs les Coubronnois ne nous sollicitent pas sur cette question.

Nous allons réécrire au ministre.

Madame BRUNON aborde la question du bruit des pompes à chaleur.

Monsieur le Maire répond, qu'en premier lieu, ces dispositifs qui sont moins polluants que des chaudières classiques, sont également moins couteux en consommation énergétique. En second lieu, sauf si véritablement en termes de décibels, il était constaté une nuisance excessive, il n'est pas possible d'intervenir, hors conciliation, ce qui a été le cas une seule fois.

7/ A quels usages seront destinés les locaux de l'ancienne bibliothèque ?

Monsieur le Maire indique que la commune a fait des études pour réhabiliter le bâtiment, toiture, isolation extérieure, reprise de maçonnerie, remplacement des portes et fenêtres.

Le cout de l'opération est estimé aux alentours de 400 000€. Des demandes de financement ont été formulées, d'autres suivront, notamment auprès de la Métropole ou de la Région Ile de France. Nous en sommes au début du projet.

Le but est de pouvoir dégager de nouveaux espaces de réunion au bénéfice de nos associations.


Monsieur le Maire conclut la dernière séance de la mandature en remerciant l'ensemble des élus, ceux de la majorité, comme ceux de l'opposition, pour la qualité des débats qui se sont tenus dans cette assemblée dans le respect de chacun.

Monsieur Mathias conclut en citant Antoine de Saint-Exupéry « *Regardez avec le cœur, l'essentiel ne se voit pas avec les yeux, merci* ».

Applaudissements.

Monsieur le Maire a levé la séance à 21H00

Le secrétaire de séance
Monsieur Jean-Louis ALEXANDRE



Le Maire,
Conseiller Régional d'Ile-de-France
Vice-Président de Grand Paris Grand Est
Ludovic TORO

